La Dépêche de l'Aube

www.ladepechedelaube.org

Hebdomadaire de la fédération de l'Aube du Parti Communiste Français — N°1703 du 13 mai 2022 - Prix : 1,20 €

Élections législatives - Aube

POUR UN VÉRITABLE RASSEMBLEMENT POPULAIRE

Après l'accord conclu le 3 mai dernier, Jean Pierre Cornevin, secretaire départemental du PCF, au nom des communistes aubois.es, s'est adressé à la France Insoumise de l'Aube, ainsi qu'aux autres formations politiques auboises de la Nouvelle Union Populaire Écologique et Sociale.

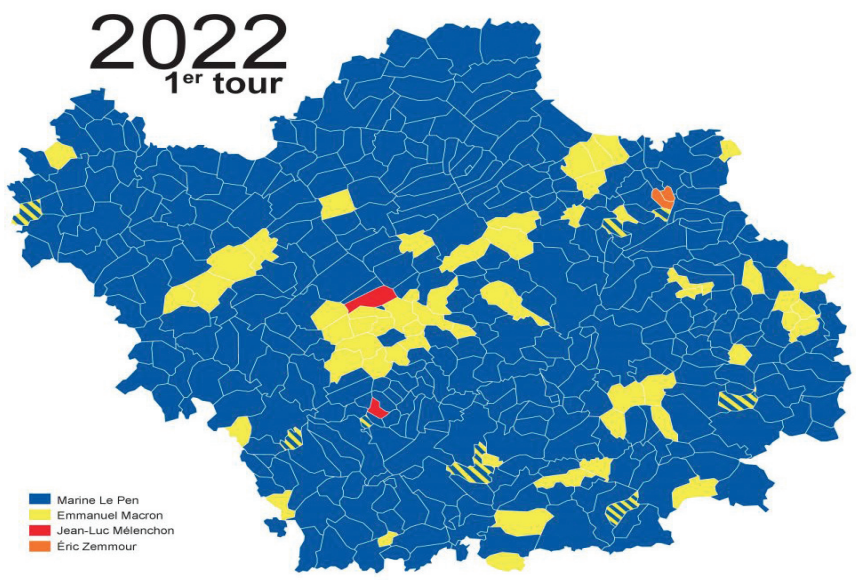

Dans un département comme le notre où la droite et l'extrême droite pèsent près de 80%, la mobilisation des électeurs de gauche passe obligatoirement par un rassemblement qui respecte l'ensemble des forces de gauche et écologistes départementales.

PAR LDA

« Cher-es ami-es,

Conformément à l'accord national signé entre la France Insoumise, le PCF, le PS et EELV dans le cadre de la Nouvelle Union Populaire Écologique et Sociale (NUPES), la Fédération de l'Aube du PCF a décidé de ne pas déposer des candidatures dans les circonscriptions auboises, y compris celle de notre camarade David Morin qui avait été validée depuis plusieurs mois par le Conseil national.

Cet accord aurait sans doute eu plus de force populaire, s'il avait pris en compte les réalités politiques locales, notamment lorsqu'il y a des militant-es, des élu-es locaux investis depuis longtemps et reconnus parmi la population.

C'est le cas dans notre département où les communistes ont été en capacité de porter aux dernières élections municipales des listes dans les trois principales villes de l'Aube : Troyes, Romilly sur Seine et Saint André Les Vergers, avec des résultats notables.

Ce fut le cas également aux dernières élections départementales où dans le cadre d'un rassemblement de la gauche nous avons fourni la plupart des candidat-es.

C'est pourquoi, afin de mobiliser au maximum l'électorat de gauche dans sa diversité ainsi que l'ensemble des forces militantes et citoyennes qui voient dans la nouvelle Union Populaire Écologique et Sociale la possibilité de battre Macron, obtenir une majorité populaire à l'Assemblée nationale et repousser par là même le danger d'extrême droite particulièrement évident dans notre département où le score du RN dans chaque circonscription avoisine, voire dépasse les 50%, il est nécessaire que les candidatures auboises aux législatives reflètent l'ensemble des forces de la nouvelle union populaire et particulièrement celle du PCF incompréhensiblement ignorée à ce jour.

La Nouvelle Union Populaire si elle veut être en conformité avec ses objectifs politiques, doit être au service des intérêts de la population et pas de ceux d'une organisation politique quelle qu'elle soit. Nous sommes pour cela disponibles pour une rencontre le plus tôt possible.

Recevez nos salutations militantes.»

Le secrétaire départemental du PCF
JP CORNEVIN

Politique - International

VICTOIRE HISTORIQUE DU SINN FÉIN EN IRLANDE DU NORD

La victoire du Sinn Féin dans les six comtés du nord aux élections régionales du 5 mai, ouvre une nouvelle page de l'histoire de l'Irlande, pays divisé depuis un siècle.

PAR LDA

Avec 29 % des votes de première préférence, nos camarades ont toute légitimité pour assurer la direction du gouvernement régional, avec Michelle O'Neill comme Première ministre. Il est de la responsabilité des partis unionistes d'entendre le choix démocratique exprimé par le peuple irlandais.

Si on y ajoute les perspectives ouvertes en République d'Irlande, le Sinn Féin est aujourd'hui le premier parti sur l'ensemble de l'île. Le temps est venu pour un réel changement en Irlande. Le Sinn Féin porte avec force l'exigence des droits pour tous les Irlandais, dans leur diversité : droit à la santé, droit au logement, respect de la neutralité et engagement pour la paix et la sécurité collective, renforcement de l'intervention citoyenne pour toutes et tous.

Cette exigence est inséparable de la réalisation du droit historique du peuple irlandais de vivre dans une République unie.

La voie vers un référendum de réunification au cours de la décennie est ouverte. Mettre fin à l'odieuse partition artificielle, qui divise le peuple irlandais depuis un siècle, serait non seulement rendre justice à tous ceux qui ont lutté, souvent au prix de leur vie, pour les droits du peuple irlandais ; ce serait aussi construire une République irlandaise indépendante, seul cadre possible permettant à l'ensemble des Irlandais, quelles que soient leurs convictions, de vivre ensemble.

Comme le disait Bobby Sands : *« Notre vengeance sera le rire de nos enfants »*.

Le Parti communiste français félicite chaleureusement le Sinn Féin pour cette victoire historique, qui en appelle d'autres. Il mesure également l'ampleur des embûches, des oppositions et des difficultés à surmonter. Il exprime à nouveau sa solidarité historique avec le Sinn Féin et les droits du peuple irlandais.

CARTON ROUGE À

La Cour de cassation

Qui vient de planter un nouveau clou dans le cercueil du Code du travail. Dans un arrêt, celle-ci a validé le funeste «barème Macron» qui, en cas de licenciement abusif, plafonne les indemnités que le salarié peut réclamer aux prud'hommes. Une décision clairement orientée qui va jusqu'à dépeindre le « cas par cas » comme une « atteinte à l'égalité des citoyens devant la loi ». Le combat va se poursuivre, dès les législatives.

L'HUMEUR DE MALICETTE

HUIT ET NEUF MAI 1945

C'est la capitulation sans condition de l'Allemagne nazie qui était fêtée à l'Ouest comme à l'Est, cette semaine. Mais seul, le maire d'Arcis y a fait allusion parlant de reddition. Les années se suivent et se ressemblent. On commémore, mais pas jusqu'au bout. Encore heureux qu'on ait abandonné le mot armistice qui fut souvent employé, comme si les nazis étaient devenus des partenaires fréquentables.

Cette année l'expression consacrée a été de commémorer *« la VICTOIRE de 1945 »*, répétée Inlassablement devant les monuments aux morts. La Victoire de qui ? Sur qui ? On ne le saura pas.

On a évoqué bien sûr le *« devoir de mémoire »*, ce rideau de fumée qui permet d'en masquer le contenu. Quand il y a lieu, on salue nos morts héroïques sans dire ce que fut leurs combats et à quoi ils aboutirent. Répétons-le inlassablement, les combats de tous ces héros aboutirent à la restauration de la République et à une révolution sociale due au programme du CNR que notre pays n'avait jamais connu avant, même en 36. On comprend que certains profitent de ce silence pour détruire ce qui a été fait alors.

« Déjà, vous n'êtes plus que pour avoir péri, » dit Aragon désabusé. Comme on ne dit rien de tout cela, il ne faut pas s'étonner que les enfants devenus lycéens et collégiens n'en sachent rien et rendent des copies blanches au Concours National de la Résistance et de la Déportation.

À Romilly, les discours eurent une autre tonalité quand fut découverte cette stèle magnifique inaugurée le 8 mai portant gravés les noms des 64 déportés et ceux, difficiles à prononcer, des camps où certains moururent.

FESTIVAL

Renseignements : 03 25 42 70 60
Billetterie : WWW.FESTIVALENOTHE.NET

L'ABONNEMENT 2022
À LA DÉPÊCHE DE L'AUBE
VOTRE MEILLEUR SOUTIEN

Nom - Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Je joins mon réglement de 40 euros (pour 52 numéros)
Je soutiens la Dépêche, je fais un don de
À retourner à La Dépêche de l'Aube 22ter, av. A.-France 10000 - TROYES

TROYES - ROSIÈRES
SAINT-JULIEN-LES-VILLAS

les Mousquetaires
Producteurs D'ICI
TOUS UNIS AVEC LES PRODUCTEURS LOCAUX
Intermarché

MEMOIRE

FNDIRP
A.D.I.R.P. de l'Aube
8B, rue des Noëls - 10000 TROYES
03 25 49 35 40
Fédération Nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes • 10, rue Leroux • 75116 Paris

De gauche à droite, Christian Barthelémy, Jean Lefèvre, Anita Baudouin et Fethi Cheikh lors de l'inauguration de la stèle le 8 mai à Romilly sur Seine.

UNE STÈLE EN HOMMAGE AUX 64 DÉPORTÉS DE ROMILLY SUR SEINE

À l'occasion de la cérémonie du 8 mai 2022 (77 ème anniversaire de la victoire) les élu-es, les représentant-es des associations d'anciens combattants et la population ont inauguré la stèle rendant hommage aux 64 déportés à Romilly-sur-Seine. En présence de M. le Maire de Romilly, Anita Baudouin, Secrétaire Générale de la Fédération Nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes, Christian Barthélémy, fils de déporté Président de la FNDIRP de Romilly, Jean Lefèvre Président de L'ADIRP AUBE et les familles des Déportés.

Un acte fort, symbolique et concret à la fois. Cette idée de stèle a été soumise par la FNDIRP à la Ville de Romilly et que le conseil municipal du 23 octobre a validé le projet à l'unanimité.

En cet instant, l'histoire hante nos consciences et nous fait un devoir pour toujours. Cette cérémonie empreinte d'émotion nous rappelle d'abord qu'il est, dans la vie d'une Nation, des moments qui blessent la mémoire. Il est toujours aussi douloureux de les évoquer, parce que ces heures noires souillent à jamais l'histoire.
« *Le tombeau des héros est le cœur des vivants* », disait André MALRAUX. En nous souvenant de tous et de chacun, nous leur rendons justice.

Se souvenir, c'est donc être là, mais c'est aussi agir.

Agir comme ceux qui, aux heures les plus sombres de l'histoire, ont permis à la noblesse et à l'espérance de continuer à vivre. Agir, c'est construire une société dans laquelle cette entreprise monstrueuse et criminelle sera impensable. C'est dans cet esprit que nous opposons et opposerons toujours la rigueur de la loi à ceux qui voudraient nier cette réalité, nier ces faits, nier cette histoire. C'est dans cet esprit que nous condamnerons et combattrons, encore et toujours, l'antisémitisme, le racisme, l'intolérance, les discriminations, la haine.

Agir, c'est donc être vigilant et déterminé.

Au nom de notre groupe d'élus du conseil municipal de Romilly et la section locale du PCF , je remercie toutes les personnes venues nombreuses assister à cette cérémonie d'inauguration mais aussi du souvenir, qui témoignent par leur fidélité, à une époque où les symboles et les valeurs ont tendance à disparaître.

Fethi Cheikh

ECOUTEZ-VOIR !

Ce qui nous chatouille & nous grattouille

RANTANPLAN

On s'en veut un peu de ne pas avoir apprécié à sa mesure, la candidature pour Renaissance (ex-République en marche) de Manuels Valls dans la cinquième circonscription des Français de l'étranger, comprenant l'Espagne et le Portugal.

D'autant qu'elle suscite des remous. Le député sortant, depuis vingt ans à Madrid, refuse de se retirer, et invoque *« l'impopularité de Manuel Valls auprès des Français de la circonscription »*. Il est vrai que ce dernier avait déjà raté son atterrissage à Barcelone pour les municipales. Mais il en est persuadé : cette candidature est *« une belle synthèse de (s)on parcours entre la France et l'Espagne »* et c'est une chance pour les électeurs *« d'avoir un ancien premier ministre à la voix forte pour les défendre »*.

Peut-être sera-t-il mieux entendu en Andorre et à Monaco, qui font aussi partie de la circonscription. *« J'ai été désigné à la demande d'Emmanuel Macron »*, se rassure-t-il. C'est un peu le Rantanplan de la politique. Quand on l'envoie promener il pense qu'on ne peut se passer de lui.

Maurice Ulrich

ANNONCES LÉGALES

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SOCIÉTÉ SÉCALIA CHÂTILLONNAIS 4, BOULEVARD BEAUREGARD, 21600 LONGVIC

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE POUR LE PROJET D'UNE INSTALLATION DE MÉTHANISATION SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE CÉRILLY (21) ET SAINTE-COLOMBE-SUR-SEINE (21)

Par arrêté préfectoral n° 145 du 9 février 2022, sera ouverte une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société SÉCALIA CHÂTILLONNAIS, dont le siège social est situé 4, boulevard Beauregard, à Longvic, en vue d'obtenir du préfet de la Côte-d'Or l'autorisation environnementale pour le projet d'une installation de méthanisation sur le territoire des communes de Cérilly et Sainte-Colombe-sur-Seine (21), avec cinq plates-formes décentralisées sur les communes de Louesme (21), Lucenay-le-Duc (21), Poiseul-la-Ville-et-Laperrière (21), Savoisy (21) et Touillon (21).
Le préfet de la Côte-d'Or est compétent pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.
D'une durée de 32 jours, cette enquête est prescrite du mardi 10 mai 2022, à 9h00, au vendredi 10 juin 2022, à 17h00, en mairies de Cérilly (21), siège de l'enquête, Sainte-Colombe-sur-Seine (21) Louesme (21), Savoisy (21), Lucenay-le-Duc (21) Poiseul-la-Ville-et-Laperrière (21), Touillon (21), Lanty-sur-Aube (52), Jully (89), Vitry-le-Croisé (10).
Des renseignements sur le projet peuvent être demandés à Monsieur Laurent DRUOT, coordonnateur du projet, 4, boulevard de Beauregard, 21600 Longvic, tél. 06.82.86.71.16, e-mail :laurent.druot@dijon-cereales.fr.
Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier comprenant notamment une étude d'impact et l'avis des services, l'avis de la Mission régionale d'Autorité environnementale de Bourgogne - Franche-Comté ainsi que le mémoire en réponse du pétitionnaire seront déposées en mairies de Cérilly (21), siège de l'enquête, Sainte-Colombe-sur-Seine (21) Louesme (21), Savoisy (21), Lucenay-le-Duc (21) Poiseul-la-Ville-et-Laperrière (21), Touillon(21), Lanty-sur-Aube (52), Jully (89), Vitry-le-Croisé (10), où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture et dans le respect des consignes sanitaires mises en place :
- mairie de Cérilly (21) : vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
- Sainte-Colombe-sur-Seine : lundi, mardi et jeudi, de 9h00 à 12h00 et de13h30 à 17h00 ; mercredi et vendredi, de 9h00 à 12 h00 ;
- mairie de Louesme (21) : mardi, de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h00 ;
- mairie de Savoisy (21) : mardi, de 9h00 à 12h00 ; vendredi, de 14h00 à17h00 ;
- mairie de Lucenay-le-Duc (21) : mercredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à17h30 ; vendredi, de 13h00 à 17h30 ;
- mairie de Poiseul-la-Ville-et-Laperrière (21) : vendredi, de 9h30 à 12h00 ;
- mairie de Touillon (21) : jeudi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 ;
- Lanty-sur-Aube (52) : mardi, de 10h30 à 12h30 ; mercredi, de 15h30 à18h00 ;
- Jully (89) : mardi, de 13h30 à 15h30 ; vendredi, de 13h30 à 15h30 ;
- Vitry-le-Croisé (10) : mardi et jeudi, de 13h00 à 15h00 ;
- sur support papier à la préfecture de la Côte-d'Or, direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, pôle environnement et urbanisme, section ICPE, de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30, du lundi au vendredi, dans le respect des consignes sanitaires mises en place ;
- sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au vendredi 10 juin 2022, à 17h00, en se connectant sur l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/2903 ;
- sur le site internet de la préfecture : http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html ;
- sur un poste informatique en mairie de Cérilly (21), siège de l'enquête (cf.horaires d'ouverture cités ci-dessus).
Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut consulter le dossier et consigner ses observations et propositions écrites :
- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission, tenus à sa disposition dans chaque lieu de l'enquête, soit en mairies de Cérilly (21), siège de l'enquête, Sainte-Colombe-sur-Seine (21), Louesme (21), Savoisy (21), Lucenay-le-Duc (21), Poiseul-la-Ville-et-Laperrière (21), Touillon (21), Lanty-sur-Aube (52), Jully (89), Vitry-le-Croisé (10) - (Cf. horaires d'ouvertures cités ci-dessus) ;
- sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au vendredi 10 juin 2022,à 17h00, en se connectant sur l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/2903 ;
- par courriel, jusqu'à la clôture de l'enquête publique, soit au plus tard le vendredi 10 juin 2022, à 17h00, sur l'adresse électronique du registre dématérialisé : enquete-publique-2903@registre-dematerialise.fr
- les observations pourront également être adressées par voie postale, en mairie de Cérilly (21), siège de l'enquête, à l'attention de Madame Chantal DUBREUIL, présidente de la commission d'enquête désignée, avant la clôture de l'enquête, soit au plus tard le vendredi 10 juin 2022, à 17h00.
La commission d'enquête est composée comme suit :
- présidente : Madame Chantal DUBREUIL ;
- membres titulaires : Madame Josette CHOUET-LEFRANC, Monsieur Gilles GIACOMEL.
La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public aux jours et heures précisés ci-dessous, dans le respect des consignes sanitaires mises en place :
- commune de Cérilly (siège de l'enquête) : mardi 10 mai 2022, de 9h00 à12h00 ; vendredi 20 mai 2022, de 14h00 à 17h00 ; vendredi 10 juin 2022,de 14h00 à 17h00 ;
- commune de Sainte-Colombe-sur-Seine : mardi 10 mai 2022, de 14h00 à17h00 ; vendredi 3 juin 2022, de 9h00 à 12h00 ; vendredi 10 juin 2022, de9h00 à 12h00 ;
- commune de Poiseul-la-Ville-et-Laperrière : vendredi 13 mai 2022, de 9h00à 12h00 ; vendredi 27 mai 2022, de 9h00 à 12h00 ;
- commune de Lucenay-le-Duc : vendredi 13 mai 2022, de 14h00 à 17h00 ; vendredi 27 mai 2022, de 14h00 à 17h00 ;
- commune de Savoisy : mardi 17 mai 2022, de 9h00 à 12h00 ; mardi 31 mai 2022, de 9h00 à 12h00 ;
- commune de Touillon : mardi 17 mai 2022, de 14h00 à 17h00 ; samedi 28 mai 2022, de 9h00 à 12h00 ;
- commune de Louesme : mardi 24 mai 2022, de 14h00 à 17h00 ; vendredi 3 juin 2022, de 14h00 à 17h00 ;
- commune de Lanty-sur-Aube (52) : mardi 24 mai 2022, de 9h00 à 12h00 ;
- commune de Jully (89) : mardi 31 mai 2022, de 14h00 à 17h00 ;
- commune de Vitry-le-Croisé (10) : vendredi 20 mai 2022, de 9h00 à 12h00.
Le préfet de la Côte-d'Or adressera, dès leur réception, copie du rapport, de ses annexes et des conclusions de la commission d'enquête à la personne responsable du projet et à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête pour y être tenue à la disposition du public durant un an.
Ces documents seront également consultables par le public pendant la même durée :
- à la préfecture de la Côte-d'Or, direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, pôle environnement et urbanisme, section ICPE, de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30, du lundi au vendredi ;
- sur le site Internet de la préfecture : http://www.cote-dor.gouv.fr/rechercher-par-commune-a2370.html ;
- sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/2903

Le Préfet
Signé Fabien SUDRY

AFMD3
Société à responsabilité limitée
transformée en
société par actions simplifiée
Au capital de 105 000 euros
Siège social : 13 Rue de l'Egalité
lieudit "Le Bas des Chantereignes"
10430 ROSIERES PRES TROYES
803 906 163 RCS TROYES

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 20/04/2022, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 105 000 euros.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Didier D'HYEVRE.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : La Société FDDH3, SARL au capital de 650 000 euros, ayant son siège social 18 Rue des Ecoles - 10150 CHARMONT SOUS BARBUISE, immatriculée au RCS sous le numéro 534 073 978 RCS TROYES, Représentée par M. Didier D'HYEVRE.

Pour avis - La Gérance

Avis de constitution

Par acte SSP en date du 25/04/2022, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée : GVéMAX
Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tout immeuble, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Siège social : 11 rue Bruslé de Valsuzenay 10600 BARBEREY SAINT SULPICE
Capital : 1000 euros
Gérance : M Maxime MICHEL demeurant 11 rue Bruslé de Valsuzenay 10600 BARBEREY SAINT SULPICE
Agrément des cessions de parts: associés représentant au moins les 3/4 des parts sociales.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de TROYES

Avis de constitution

Par acte SSP en date du 25/04/2022, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée : AUBEVOSGES CM
Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tout immeuble, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Siège social : 11 rue Bruslé de Valsuzenay 10600 BARBEREY SAINT SULPICE
Capital : 1000 euros
Gérance : M Maxime MICHEL demeurant 11 rue Bruslé de Valsuzenay 10600 BARBEREY SAINT SULPICE
Agrément des cessions de parts: Associés représentant les 3/4 des parts sociales.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de TROYES

FIN DE MANDAT DG
ROTA FINANCE
Société par actions simplifiée
au capital de 500 000 euros
Siège social : Avenue Gabriel Deheurles,
10430 ROSIERES PRES TROYES
440 476 588 RCS TROYES

Aux termes d'une délibération du Conseil de Surveillance du 15 avril 2022, il a été pris acte de la démission de Mr Raphael ROTA, de ses fonctions de membre et de Directeur Général du Directoire, et ce à compter de ce jour. Il n'a pas été procédé à son remplacement, Mr Cyril ROTA demeurant seul membre et Président du Directoire.

Pour Avis. Le Président.

NOMINATION NOUVEL ADMINISTRATEUR
S.T.T.I TRANSIT
Société Anonyme
au capital de 166 500 euros
Siège social : Avenue Gabriel Deheurles
10430 ROSIERES PRES TROYES
582 880 597 RCS TROYES

Aux termes d'une délibération en date du 15 avril 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire a nommé Mr Mathieu TSCHUPP, 2 Ter Chemin des Haies 10300 MONTGUEUX, en qualité d'administrateur de la Société, en remplacement de Monsieur Raphaël ROTA, administrateur démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir.

Pour avis. Le Conseil d'Administration.

ISOLAPRO
SAS au capital de 182.000€
Siège social : ZI RUE JEAN COLAS
10440 TORVILLIERS
RCS 622 880 060 TROYES

L'AGE du 15/04/2022 a décidé de transférer le siège social au 8 RUE ANTOINE LUMIERE 10600 LA CHAPELLE ST LUC.
Mention au RCS de TROYES

LEGISLATIVES - ROMILLY

RÉACTION DE FETHI CHEIKH

Comme pour les précédents quinquennats, celui d'Emmanuel Macron s'est terminé en poussant les Françaises et les Français entre les mâchoires du piège d'un *« non-choix »*.

Je me félicite que les composantes de la gauche républicaine, sociale et écologique en aient tiré les leçons, d'abord pour les prochaines élections législatives, mais aussi avec des perspectives à plus long terme. Tout accord nécessite une convergence de vues globale et, conséquemment, que les uns et les autres fassent des concessions pour concrétiser une visée politique avec des objectifs partagés.

Bien évidemment, je regrette qu'aucune circonscription de notre département (en particulier la nôtre, la 3ème circonscription) ne voit la NUPES représentée par un(e) candidat(e) présenté(e) par le PCF. Cela n'eût pas été hors de propos au regard de notre activité et de notre influence.

Bien évidemment aussi, je garde en mémoire la rudesse des coups portés à notre encontre par des membres du mouvement de Jean-Luc Mélenchon et son référent de Romilly aux niveaux départemental et local. Je n'oublie les propos tenus par le référent local de la LFI à l'égard des communistes d'une violence inouïe et les manœuvres pour faire entrave à notre liste aux élections municipales et à ma candidature aux départementales Et plus que tout, à titre personnel, jamais je ne bifferai d'un trait de plume le silence et l'absence du moindre geste de soutien lorsque qu'un conseiller municipal du RN m'a violemment pris à partie, ce qui a d'ailleurs valu à ce dernier une condamnation par la justice.

Mais l'intérêt plus élevé de la défense d'une population en souffrance, inquiète face à un second quinquennat Macron qui sera encore plus catastrophique pour les foyers modestes, les salariés et les retraités, les services publics... va mobiliser mon énergie sous la bannière de la NUPES. Jamais dans son histoire, le PCF n'a dérogé à un scrupuleux respect des engagements pris. Elu et militant, je participerai aux efforts communs de la campagne des législatives dans notre circonscription, avec un soutien au candidat de la NUPES.

Mobilisée dans un même élan et dans le respect des sensibilités composantes de l'accord national, avec un but commun et des propositions concrètes pour changer - dès juillet avec l'augmentation du SMIC, notamment - la vie des Françaises et des Français, la gauche, avec la Nouvelle Union Populaire, Ecologique et sociale, reprend sens, vigueur et redonne l'espoir.

Fethi CHEIKH

La Dépêche de l'Aube
www.ladepechedelaube.org

Société nouvelle La Dépêche de l'Aube 22ter, av. Anatole-France 10000 - TROYES Tél.: 03 25 73 32 82 - Fax: 03 25 73 84 13 - Mail : ladepechedelaube@wanadoo.fr - SARL au capital de 300 €. Durée : 99 ans - Gérant-directeur de la publication : Jean LEFEVRE - Associés à parts égales : Jean Lefèvre, Anna Zajac, Hugues Petitjean, Pierre Mathieu, Geneviève Delabruyère - Inscription Commission Paritaire n° 0224 C 87550 - Abonnements : 1 an = 40 €- Régie, publicité, petites annonces : La Dépêche de l'Aube - Imprimerie LA DEPÊCHE DE L'AUBE 22ter, av. Anatole-France 10000 - TROYES.